

doit disparaître du répertoire des chants pieux. Que dire alors de celles qui ne se distinguent que par la plus vulgaire trivialité? De ce nombre est assurément celle du cantique: *Jésus paraît en vainqueur*. A l'époque où Monsigny l'inséra dans son *Diserteur*, avec l'intention marquée de donner une pointe de ridicule à la scène où elle figure, elle était déjà tombée au rang de *pont-neuf*, et c'est ainsi que l'a qualifiée Grétry dans l'analyse qu'il a faite de cette scène. Et c'est par cette musique de guinguette qu'on s'obstine à célébrer le triomphe de Jésus-Christ!... Ce n'est pas le mot *maestoso*, inscrit en tête, qui en changera le caractère. Ce rythme sautillant aura toujours pour effet de faire *gambader* la prière. Oui, il s'agit d'un véritable auto-da-fé des anciens recueils, dit M. Stephen Morelot dans un article de la *Semaine religieuse* de Saint-Claude. Oui, il faut rompre définitivement avec la routine qui a imposé trop longtemps chez nous la conservation de chants si peu convenables, qui font « ou déclamer ou gambader la prière », selon la pittoresque expression d'un maître écrivain.

Qui n'a pas entendu parler du R. P. Comire? Ce musicien éminent, l'éruudit consommé, qui depuis de longues années, dans toutes les grandes bibliothèques françaises, a étudié sur documents originaux l'histoire du cantique en France:

Voici ce qu'il écrivait à l'abbé Gravier lorsqu'il eut publié son ouvrage (le lecteur pourra juger de sa franchise de vrai savant avant tout ami de la vérité): « A l'apparition de votre recueil, vous le savez, je vous ai exprimé un regret: j'aurais voulu y trouver en plus grand nombre nos meilleurs cantiques traditionnels. Maintenant, je vous confesse humblement qu'ayant vu de plus près, dans mes études et recherches sur les vieux cantiques français, que les airs, même des meilleurs, et les paroles faites dessus, ont des origines profanes, peu chastes et pures, je n'insiste plus pour que vous ornerez votre édition définitive de cette relique, j'allais dire de cette défroque. Il m'est acquis que les airs de ces bons vieux cantiques populaires, même ceux dont je regrettais chez vous l'absence, *paucissimis exceptis*, sont hélas! de viles dépouilles de l'Egypte, bonnes uniquement à noyer dans la mer Rouge.

« Le règlement de la Congrégation des Rites proscrit très